

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

## **2. REPRESENTATION DE LA VILLE DE QUIMPERLE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

### Exposé :

Le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1650 A, a rendu obligatoire la création de la commission intercommunale des impôts directs dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Les commissaires ainsi que leurs suppléant.e.s, en nombre égal, sont désigné.e.s par le.a Directeur.trice départemental.e des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La Commission intercommunale des impôts directs a été créée par le Conseil communautaire, pour la durée du mandat, le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le Conseil municipal doit proposer trois noms à Quimperlé Communauté.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les trois noms suivants :

- Yvette METZGER,
- Eric ALAGON,
- Michel FORGET.

Décision : **Adopté à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-2161220-DE

